

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

N° 20250918\_04

## OBJET • Approbation de la stratégie de développement touristique communautaire

**Nombre d'élus communautaires • 48**

**Présents • 34**

**Pouvoirs • 13**

**Votants • 47**

Par convocation en date du 12 septembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 septembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • BACCON Alain, BANIEL Pierre, BAQUÉ Maguy, BELLEC Olivier, BESOMBES François, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • LE BARON René (pouvoir donné à M. COTTEN), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), DERVOOUT Dominique (pouvoir à O. BELLEC), RENAULT Nathalie (pouvoir à A. LE BRAS), CAPITAINE Monique (pouvoir à A. MARTIN), DOUX-BETHUIS Sonia (pouvoir à D. CARDUNER), FICHOU André (pouvoir à M-H. ÉPARVIER), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à M. BAQUE), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), RANNOU Jacques (pouvoir à K LE MOAL), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à D. MAO).

**ABSENTS** • HÉMON Patrick-Marie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Marie-Hélène ÉPARVIER

Michel LOUSSOUARN expose que dans le cadre de son projet de territoire 2020-2026, CCA a acté l'élaboration d'une stratégie de développement touristique avec une méthodologie en trois phases :

- analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire ;
- définition d'orientations stratégiques ;
- élaboration d'un plan d'actions.

Ce travail a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs de manière collaborative (ateliers, échanges, débats, rencontres) aboutissant ainsi à une vision partagée du développement touristique.

Au final, la stratégie de développement touristique qu'il est proposé d'adopter se décline en 4 axes :

- AXE 1 - Conforter la qualité d'accueil des visiteurs
- AXE 2 - Développer des points d'intérêt, offres et services dans les communes du rétro littoral
- AXE 3 - Développer l'offre liée à l'art, la culture et le patrimoine en général, sur l'ensemble du territoire pour renforcer le positionnement culturel de la destination
- AXE 4 Développer l'offre/les services autour de la randonnée pédestre et cyclable sur l'ensemble du territoire pour affirmer la qualité « territoire rando » de la destination

Ces axes stratégiques donnent lieu à un plan de mise en œuvre composé de 14 actions sur la période 2026-2030. Les actions proposées pour l'axe n°1 seraient principalement portées par l'office de tourisme communautaire dans sa mission d'accueil et d'information des visiteurs. Les actions incluses dans les axes n°2, 3 et 4 relèveraient quant à elles d'une maîtrise d'ouvrage de CCA même si elles seront naturellement relayées par l'office de tourisme dans sa mission de promotion de l'offre touristique du territoire.

**Considérant l'avis favorable de la commission réunie le 2 septembre 2025 et du bureau communautaire du 10 septembre 2025,**

**Ayant entendu le rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**

**A 44 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (T. LE BON, J. DUPUY, Y. SELLIN),**

**Le conseil communautaire :**

- > **Approuve** la stratégie de développement de développement touristique proposée pour la période 2026-2030,
- > **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 22 septembre 2025